

- Déposé le : 22/01/2025
- Avis de dépôt affiché en mairie le : 23/01/2025
- Demandeur : Monsieur GACHE Sébastien
- Pour : Installation d'un pylône de 14 mètres de hauteur
- Adresse terrain : 206 Route de Combesserand
42520 Saint-Appolinard
- Références cadastrales : 0A-2270, 0A-2078, 0A-2272

ARRÊTÉ
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de SAINT-APPOLINARD

Le maire de SAINT-APPOLINARD,

Vu la déclaration préalable déposée le 22 janvier 2025, par Monsieur GACHE Sébastien demeurant 206 Route de Combesserand à Saint-Appolinard (42520),

Vu l'affichage de l'avis de dépôt de la déclaration préalable en mairie de SAINT-APPOLINARD le 23 janvier 2025,

Vu l'objet de la demande :

- ^ pour l'installation d'un pylône de 14 mètres de hauteur ;
- ^ sur un terrain situé 206 Route de Combesserand à Saint-Appolinard (42520), cadastré 0A-2270, 0A-2078, 0A-2272 ;

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 13 Octobre 2017,

Considérant que le terrain support de la déclaration préalable susvisée est situé en zone agricole au regard du règlement du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que l'article A 1 du règlement du Plan Local d'Urbanisme stipule « d'une manière générale, toutes les occupations et utilisation du sol qui ne sont pas autorisées sous conditions à l'article A 2 sont interdites »,

Considérant que selon l'article A 2 qui liste les occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières, les installations techniques destinées aux particuliers ne sont pas autorisées,

Considérant que le projet consiste à installer un pylône servant de support à des antennes multi bande radioamateur dans le cadre de l'exploitation d'une station radioélectrique amateur,

Considérant alors que le projet consiste à édifier une installation technique destinée à un particulier,

Considérant par conséquent que le projet ne respecte pas les dispositions règlementaires du Plan Local d'Urbanisme,

ARRÊTÉ

Article unique

Il est fait **opposition** à la déclaration préalable.

SAINT-APPOLINARD, le 20 février 2025
Le Maire,

Annick FLACHER

